

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2006

**Date de la convocation : le 27 septembre 2006**

**Etaient présents :** M. VOEGEL, Mme JURDYC, MM., MIRABEL, SOUFFLET, MORIN, Mmes BLANC, TAITHE, LATIL, M.COLOMER, Mme CHOPPIN, M ADOUANE, M DUCHAMP Mme DUBOZ, M.VASSAUX.

**Absents :** Mme BERMOND, M BARRAL

Mme FASSION a donné procuration - Mme LATIL Florence a été nommée secrétaire.

**Pôle enfance : arrêt de la procédure de marchés négociés lancée en mai dernier, et engagement d'un appel d'offres ouvert, conforme au nouveau code des marchés publics (décret du 1er août 2006).**

Afin de réaliser les travaux du pôle enfance à Solaize, **une procédure de marchés négociés a été lancée l'été dernier.** (Avis de publicité le 09 mai ; choix des entreprises en juin ; Consultation des entreprises le 05 juillet ; dépôt des candidatures le 28 juillet reporté au 04 septembre).

17 lots étaient concernés (Démolition gros œuvre ; Façades ; Réseaux divers ; Voirie plantations ; charpente bois ; Couverture métallique ; Etanchéité ; Métallerie ; Menuiserie extérieure bois ; Menuiserie intérieure bois ; Cloisons peintures ; plafonds suspendus ; Carrelages faïences ; Sols minces ; Electricité CF et VDI ; Chauffage VMC désenfumage ; Plomberies sanitaires).

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a constaté que sur les 116 entreprises retenues initialement dans le cadre de la procédure de marchés négociés, seules 59 ont répondu.

**» Monsieur le Maire annonce que le montant des offres s'élève globalement à : 4 288 002 € HT.**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé, par délibération du 20 juin 2006, une enveloppe globale de réalisation du Pôle Enfance à hauteur de 3,1 M € HT, et rappelle également que dans un souci de bonne gestion de l'argent public, l'augmentation du coût global lui paraît beaucoup trop importante.

Monsieur le maire précise que le Conseil doit se prononcer sur la procédure de marchés négociés lancée l'été dernier, et propose donc de déclarer infructueux l'ensemble des lots, afin de lancer un appel d'offres ouvert en vertu du nouveau code des marchés publics. Après délibération, Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la procédure de marchés négociés car les lots sont infructueux, et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir engager un nouvel appel d'offre ouvert, conforme au nouveau code des marchés publics (décret du 1<sup>er</sup> août 2006).

**Le Conseil Municipal habilite l'exécutif à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du présent marché, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.**

### Questions diverses.

L'association « Dynamique Jeune » organise depuis 5 ans un festival dénommé « Exode Urbain ». La Mairie de Solaize participe à cette manifestation en attribuant une subvention de 3 500 € à l'association.

Au mois de juin dernier, l'association « Dynamique Jeunes » a sollicité la mairie de Solaize, pour obtenir une augmentation substantielle de la subvention (environs 15 000 €).

Le Conseil Municipal a engagé une discussion autour de cette requête, et ne l'a pas retenue.

### Le texte intégral est consultable en mairie.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 11 octobre 2006, conformément à la loi du 4 août 1884.